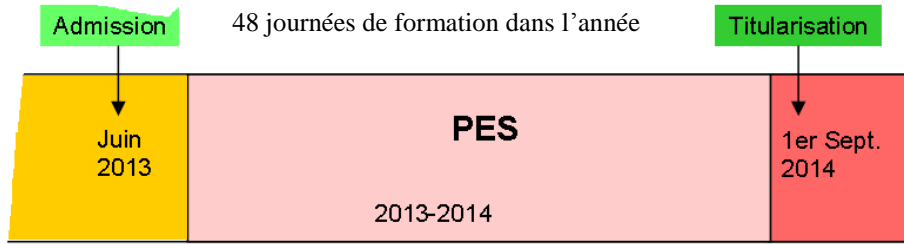


## Les Professeurs des Ecoles Stagiaires (132 places aux concours PE 2013)



- Les PES seront **en formation 48 journées dans l'année** :
  - 4 jours de pré-rentrée en août non obligatoires
  - 3 jours de prise de classe en début d'année suivis d'un mois de Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA) dans la classe d'un maître formateur et un retour en SOPA en cours d'année.
  - 16 mercredi de présence à l'IUFM
  - Plusieurs ½ journées de formation ouverte à distance (FOAD)
  - 2 x 1 semaine de stage en cours d'année à l'IUFM (1 stage maternelle, 1 stage élémentaire)
- Les PES seront suivis par un maître formateur lors de 3 visites.
- Leur affectation se fera à la mi-juin.

**L'avis du SNUipp-FSU 34** : L'an dernier, les PES se sont plaints de la **surcharge de travail** (66 heures de formation hors temps de travail soit 22 ½ journée). Il reste, à la rentrée prochaine, tout de même 16 mercredi de présence à l'IUFM, la diminution n'est donc pas conséquente.

Malgré ce que peut en penser notre DASEN, nous maintenons que **la formation à distance ne constitue pas un allègement de travail** : que le travail soit fait à distance ou en présentiel ne change rien la charge de travail hors temps de service demeure.

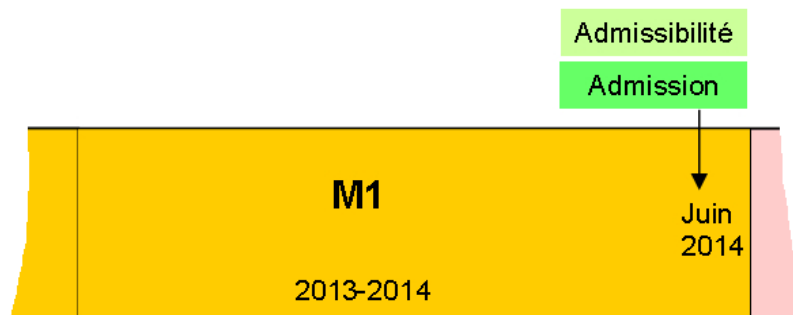
**Pour le SNUipp-FSU 34, toute la formation des PES devrait être faite sur temps de service.**

Les PES nous ont également fait remonter que **la prise de classe devrait être rallongée en début d'année** (seulement 3 jours) afin qu'ils aient le temps de s'installer dans leur classe et qu'ils aient suffisamment de pratique pour qu'émergent des questionnements. Ils nous ont également fait remarquer qu'il manquait un tuilage avec leur remplaçant à leur retour. Ce choix d'aménagement n'a malheureusement pas été pris en compte par l'administration.

Nous regrettons également le fait que **le nombre de visites de maître formateur soient réduites de 7 à 3**, alors qu'elles étaient jugées comme le dispositif le plus intéressant par les PES.

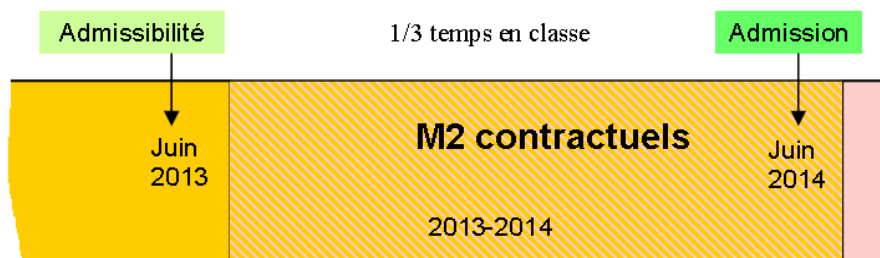
**Nous avons également demandé que les PES soient dégagés de l'obligation de participer aux 18h d'animations pédagogiques** afin d'alléger leur mercredi déjà très pris par les préparations et que cette participation se fasse uniquement sur la base du volontariat. Cela va être étudié par le DASEN.

## Les étudiants en Master 1 Métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation



Ils vont préparer l'année prochaine le nouveau concours.  
Ils auront à effectuer des stages d'observation et de pratique accompagnée.  
S'ils sont admis ils seront PES-M2 en 2014-2015 avec un mi-temps en classe.

## Les étudiants en Master 2 contractuels appelés « C2 » (140 places aux concours PE 2014 anticipés)



- Ils se verront proposer par l'administration un contrat pour **un tiers temps payé un mi-temps (environ 850 euros brut)**. Ils ont la possibilité de le refuser.
- Ils assureront une **décharge de direction d'un jour** et complèteront leur temps de travail par **une semaine de remplacement du directeur qu'ils déchargent début octobre** afin de faciliter l'organisation des élections de parents d'élèves et **2 x 1 semaine de remplacement du PES de leur école qui partira en formation**. Ils seront en **observation le lundi ou le jeudi de la rentrée dans la classe de leur directeur**.
- Leur affectation, se fera après le **3 juillet (date de résultat des concours)**, donc après le départ en vacances. L'administration devrait collecter les coordonnées personnelles des directeurs qui l'acceptent et les transmettra aux C2 afin de faciliter le contact avec eux.
- Les C2 seront suivis lors de **3 visites, par un maître formateur** qui suivra également un PES dans leur école. **De plus, ils seront suivis par les directeurs d'école qui seront « tuteurs quotidiens » des C2. Les directeurs d'école recevront pour cela une prime et seront déchargés la première semaine d'octobre.**

## Les Emplois d'Avenir Professeurs : EAP (160 dans le 34, 198 dans l'académie)

- Il s'agit de permettre à des **étudiants disposant de faibles ressources voulant devenir professeurs de poursuivre leurs études en leur assurant un revenu moyen de 900 €** (cumul de bourses et de la rémunération du contrat d'avenir) tout en bénéficiant d'une **première expérience professionnelle** dans le milieu scolaire. **Le contrat prend fin en cas de réussite au concours**
- **Le directeur est chargé d'organiser le service que cet étudiant accomplit dans l'école.** → *Pour assurer cette nouvelle responsabilité et accomplir ces nouvelles tâches le SNUipp demande que les DASEN octroient du temps au directeur soit en déduction des heures d'AP soit en déduction des heures d'animation pédagogique.*
- **Le tutorat des étudiants est assuré par un enseignant volontaire nommé par le recteur d'académie. Chaque tuteur encadre au maximum deux étudiants bénéficiaires d'un EAP.** Le tuteur bénéficie d'une indemnité d'environ **300 euros pour le suivi d'un étudiant.**

L'avis du SNUipp-FSU 34: *Le métier souffre d'un problème spécifique d'attractivité. Le dispositif d'Emplois d'Avenir Professeur, qui s'adresse à des étudiants d'origine modeste, ne constitue pas une première reconnaissance de la nécessité de démocratiser l'accès aux métiers de l'enseignement ; il ne peut pas être considéré comme un pré-recrutement donnant droit à un meilleur statut.*

*Une véritable reconnaissance de démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement doit passer par des dispositifs de bourses dès la L1 pour les étudiants se destinant à passer les concours de professeurs des écoles sans contrepartie de travail.*

**Sans oublier qu'à la rentrée de septembre 2013, il y aura dans les écoles 3 autres générations de PE non formés (PES issus de la réforme Chatel) : T3 : PES 2010 (avec niveau de M1 pour certains), T2 : PES 2011 et T1 : PES 2012 avec master (n'importe quel master)**

L'avis du SNUipp-FSU 34 : **Nous sommes strictement opposés à l'arrivée d'étudiants contractuels non formés dans les écoles car nous avons une tout autre idée d'une vraie formation des enseignants :**

- **bourses pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement dès la L1 sans contrepartie de travail**

- **un recrutement sous condition de Licence**
- **Une formation initiale de 2 ans rémunérée**, comptant pour la retraite et l'AGS, reconnue par un master et incluant la préparation au concours
- **Un cadrage national de la formation en termes de volume horaire (qui doit être significativement augmenté) et des contenus de formation**
- **Une année de PES en alternance avec 2/3 de formation à l'IUFM et 1/3 en stage**
- **Une année de T1 à mi-temps** (construction des compléments didactiques et disciplinaires et analyses de pratique).

De plus, nous avons évoqué depuis la CAPD du 19 mars, les difficultés qui vont découler du **blocage de postes pour les PES et les C2 notamment en termes de blocage du mouvement.**

Nous avons également interpellé le DASEN sur la « **non-prise** » **en compte des personnels enseignants.** Autant pour les **TRS qui « perdent » leur quart de décharge** et de fait **la priorité sur le reste de leur regroupement de service**, que pour les équipes et en particulier, les directeurs qui devront supporter, au quotidien, la charge de deux collègues débutants sur la même école.

En outre, les **directeurs seront chargés de tutorer les C2 au quotidien, sans même qu'ils en aient manifesté l'envie, ni y avoir été formé** (la journée où ils sont convoqués le 26 juin « bénévolement » ne peut être décemment considérée comme une formation).

**Le nombre de PE Maîtres formateurs et leur quantité de décharge doivent être significativement augmentés** afin que le poids de la formation ne repose pas injustement sur les équipes et les directeurs !